

Fiche inscription Equipe

Club	
Ville	
Personne à Contacter	
Adresse Mail	
Téléphone	

A RENVoyer DES QUE POSSIBLE

Mr Claude Lapétina 41, rue Maxime Budail – 85100 LES SABLES D'OLONNE

Les inscriptions se font dans l'ordre de réception des engagements

ENGAGEMENT DES EQUIPES SUIVANTES

Equipes	Nb	Nom du Coach	Adresse Mail	Téléphone
U13 – Fém.				
U13 – Masc				
TOTAL		X 200 €	= <input style="width: 50px;" type="text"/> €	A joindre à l'inscription

La somme de 200€ par équipe prend en compte les repas du samedi midi et soir (pasta party + animation Festive) et du dimanche midi pour les équipes participantes soit 12 personnes (10 enfants max, le coach et l'arbitre).



Merci de nous envoyer par mail le logo de votre club + la photo de l'équipe

Arbitre

Nom	Prénom	Tél	Niveau

Une facture sera établie à réception des paiements effectués

Le chèque sera prélevé que trois (3) semaines avant la manifestation

Fait à

Signature

Le / /



Dossier Inscription

Master E. Leclerc

11 & 12 Septembre 2021



FORMULE HEBERGEMENT

Date limite d'inscription le 20 Août 2021

Nuitée + petit déjeuner = 20 € par pers

2 Nuitées + petits déjeuners = 40 € par pers

INSCRIPTION POUR L'HEBERGEMENT DU SAMEDI SOIR						
Possibilité dès le vendredi soir (nous préciser en cochant les cases)						
Filles	Garçons	Parents & Accompagnateurs	Vendredi à Dimanche	Samedi à Dimanche	Tarif nuitées	TOTAL

Les chambres sont équipées de 2 à 4 et 6 lits d'une place. Leurs réservations ne sont effectives qu'après confirmation du paiement du séjour au plus tard le 20 avril 2020. Des aménagements (répartition des chambres en fonction du nombre de lits par chambre) peuvent être prévus pour les parents qui accompagnent les jeunes. Plus tôt les demandes sont faites et plus facile sera les réponses favorables pour répondre à ces demandes.

A réception, il vous sera adressé un accusé réception (facture) de la somme versée. Toute évolution du nombre de personnes hébergées peut se faire trois semaines au plus tard avant le début du tournoi (soit avant le 8 mai, cette mesure est prise pour éviter les surcoûts générés par des réservations annulées trop tard et qui nous sont facturées par les sites d'hébergement). Les désistements ne sont plus acceptés à partir de cette date (10 mai).

Une facture sera établie à réception des paiements effectués
Le chèque sera prélevé que trois (3) semaines avant la manifestation

Fait à
Le / /

Signature